

9287/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 juin 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 juin 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre la décision (PESC)
2015/740 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan du
Sud**

E20695

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes